



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Pour le droit à la santé et à la vie pour tous, au travail et à la retraite

La santé au travail et le départ anticipé à la retraite pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles font l'objet de négociations entre les organisations syndicales représentant les salariés et celles représentant les employeurs.

L'exposition aux bruits, aux produits chimiques, à la chaleur, les nouvelles formes de management et d'organisation du travail, tout cela a des conséquences sur votre santé. Vous êtes sans doute concerné.

Agir pour faire connaître et faire reconnaître la réalité du travail

Le patronat aujourd'hui masque les réalités du travail et ses conséquences pour les salariés.

Pourtant, une enquête du ministère du travail montrait en 2006 qu'entre 1998 et 2005 l'intensification du travail restait à des niveaux très élevés et que cette pression continuait à s'aggraver pour les ouvriers(es) et employé(es).

Pourtant, une conférence de presse de la sécurité sociale, le 30 janvier 2007 révélait 11 000 à 23 000 nouveaux cas de cancers attribuables aux expositions professionnelles alors que seulement 2 059 sont reconnus par la Sécurité sociale en 2005.

Pourtant, toutes les enquêtes menées ces dernières années par les différents services de l'État révèlent une sous-déclaration massive des accidents du travail et des maladies professionnelles, organisée par les employeurs.

Pourtant, les inégalités d'espérance de vie continuent de s'accroître en même temps que s'allonge la durée de vie.

La Cgt veut que cette réalité soit connue et reconnue. Elle veut que cette réalité change.

Les employeurs doivent pleinement assumer leur responsabilité.

Les procès relatifs à l'amiante ont conduit les tribunaux à faire évoluer la jurisprudence : les employeurs sont désormais tenus à « une obligation de sécurité de résultat » à l'égard de tous les salariés.

Intervenir sur le travail

Le travail, sa valeur, sa place et son rôle dans la société sont au cœur des débats actuels.

Dans les comptes des entreprises, le travail est présenté comme un coût. Ce n'est pas normal !

Cette présentation sert d'alibi aux employeurs pour justifier leur choix de peser sur le « coût » du travail pour augmenter leur profit.

C'est parce que le travail n'est pas reconnu à sa juste valeur qu'on incite les salariés à travailler plus pour gagner plus, à faire des heures supplémentaires...

Mais si le travail était reconnu comme un droit, à sa juste valeur, pour pouvoir vivre, construire des projets, contribuer au développement de la société, la ques-

tion serait-elle alors de travailler plus ou de travailler autrement ?

Chacune, chacun doit pouvoir construire sa propre vie par son travail.

Intervenir sur son travail, sur son environnement, sur la manière dont il est organisé conditionne sa santé et donc sa vie, aujourd'hui et demain, dans et hors de l'entreprise et après une vie de travail.

Préserver sa santé, c'est précieux

La Cgt propose :

- ▣ le développement de la prévention pour supprimer les risques professionnels, transformer les situations de travail. Des droits nouveaux, des moyens doivent être mis à la disposition des salariés, des Chsct de sites créés dans tous les bassins d'emplois
- ▣ un système de financement, par les employeurs, des accidents de travail et des maladies professionnelles qui les incite à la prévention,

▣ une indemnisation synonyme de justice. Les victimes du travail doivent être indemnisées par la prise en compte de la totalité des préjudices subis,

▣ la reconnaissance dans tous les régimes, d'un droit à départ anticipé en retraite pour les salariés qui ont exercé des travaux pénibles et astreignants.

Dans votre entreprise, la Cgt vous propose de débattre entre vous et avec votre syndicat de l'organisation et des conditions de travail.

Dans ce cadre, des outils doivent être mis à votre disposition par l'employeur :

- ▣ le document unique d'évaluation des risques à partir de votre vécu, du travail tel qu'il est réellement exécuté ;
- ▣ les fiches d'exposition aux postes de travail..

Avec votre Chsct et votre syndicat, utilisez ces outils techniques.

Dans les collectifs de travail, élaborons, revendiquons et agissons, ensemble, pour améliorer nos conditions de travail et de vie dans et hors les entreprises.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :





<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Le travail change : quels droits avez-vous ?

Comment en conquérir pour agir sur son évolution ?

Bien-être et santé au travail

OUI NON

Trouvez-vous que votre travail est pénible ?

- Physiquement ?
- Psychologiquement ?
- Estimez-vous que vous subissez des violences dans votre travail ?

Votre travail a-t-il des effets négatifs sur :

- Votre sommeil ?
- Votre alimentation ?
- Votre humeur ?
- Vos relations familiales et votre vie privée ?

Avez vous été victime d'accident du travail ?

De maladie professionnelle ?

Les risques et la prévention dans votre entreprise

- Etes-vous exposé à des substances dangereuses ?
- Existe-t-il d'autres risques dans votre activité et/ou sur votre lieu de travail ?

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (Due)

- Existe-t-il dans votre établissement ?
- Avez-vous été sollicité pour participer à son élaboration ?

Les consignes et les équipements de sécurité sont-ils :

- Suffisants ?
- Faciles à mettre en œuvre ?
- Pénibles à porter ?

La formation :

- Avez-vous reçu une formation à la prévention des risques dans l'entreprise ?
- Cette formation vous semble-t-elle adaptée ?

Vos conditions de travail

Appréciation générale (cocher la bonne réponse) :

- Bonnes Pas très bonnes Mauvaises Très mauvaises

Vos horaires (vous pouvez cocher plusieurs réponses) :

- Vous êtes à temps plein à temps partiel
- Ils sont fixes variables
- En travail posté Travail de nuit (entre 21heure et 6 heures) et /ou de week-end ?

Avez-vous choisi ces horaires librement ?

	OUI	NON
Le rythme de travail		
Avez-vous des cadences et des délais trop exigeants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaiteriez-vous bénéficier de davantage de pauses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'organisation du travail dans l'établissement est-elle ?		
Bonnes <input type="checkbox"/> Pas très bonnes <input type="checkbox"/> Mauvaises <input type="checkbox"/> Très mauvaises <input type="checkbox"/>		
Les relations de travail vous paraissent :		
Bonnes <input type="checkbox"/> Pas très bonnes <input type="checkbox"/> Mauvaises <input type="checkbox"/> Très mauvaises <input type="checkbox"/>		
Satisfaction au travail		
Avez-vous les moyens de bien effectuer votre travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous sentez-vous libre de modifier votre façon de travailler ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Votre information sur la marche de l'entreprise

Etes-vous informé des évolutions de l'entreprise ?

Bien informé peu informé pas informé du tout

Par qui ?

Les représentants syndicaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La direction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans quels domaines voulez-vous avoir des moyens d'agir dans l'entreprise ?

La prévention et la suppression des risques et des atteintes à la santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'organisation du travail et /ou les horaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le processus de travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La reconnaissance du travail (carrière, rémunération, qualification) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

De quels droits disposez-vous pour vous exprimer ?

Votre intervention directe :

Avez-vous une possibilité de dialogue avec les responsables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pouvez-vous le faire, du fait de votre position et/ou de votre statut dans l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous la possibilité de vous exprimer par le moyen de la représentation syndicale :

Par l'intermédiaire du (des) délégués du personnel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par l'intermédiaire des représentants du personnel au Comité d'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par l'intermédiaire du Chsct ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Connaissez-vous le "droit d'expression collective" des salariés

(Code du Travail art. L461-1 et suivants) ?

Autres moyens (préciser) :

Selon vous quelles améliorations prioritaires devraient être prises en compte par le syndicat ?

.....

.....

Pensez-vous que d'autres droits devraient être accordés par les salariés pour bien vivre au travail ?

Lesquels ? (réponse libre) :

.....

Observations, remarques particulières, propositions

.....

.....